

“ universitaire ; nous lui devons de plus toute notre coopération, et, soit dans le clergé, soit parmi les fidèles, tous, il nous semble, ont pour devoir d'aider, dans la mesure de leur force, et dans la sphère d'action qui leur est propre, à maintenir ce sanctuaire de la science.” (1)

C'est ce que tout l'épiscopat de la Province vient vous dire aujourd'hui, Nos très chers Frères.

L'œuvre, objet de la sollicitude du Saint-Siège, n'est encore en réalité, qu'à ses humbles débuts. Les lois, votées par notre Parlement provincial, en conformité avec les désirs du Souverain Pontife, et le décret papal dont Nous parlions plus haut, ont fixé l'organisation et le fonctionnement des diverses Facultés de l'Université. Nous ne voyons pas qu'il eût été possible de résoudre avec plus de sagesse et de générosité ce difficile et délicat problème, et nos Facultés ne pouvaient espérer des privilèges plus étendus ni demander une plus grande liberté d'action. Le temps des discussions est donc passé. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle que Nous Nous plaçons à saluer comme une ère de progrès pour la science. Mais il nous reste encore beaucoup à faire : nous devons mettre à profit l'heureuse union des esprits et des cœurs. Ce n'est pas tout de cesser la lutte et de s'entendre ; il faut agir.

L'indépendance absolue dans laquelle se trouve la succursale de l'Université Laval à Montréal pour tout ce qui regarde son administration financière nous fait un devoir—cela va de soi—de trouver parmi nous les moyens de la faire subsister et prospérer.

Dès l'origine, la faculté de théologie a eu son palais, au pied de la montagne, dans un séminaire auquel nul autre en Amérique, et peut-être même en Europe, ne saurait être comparé.

(1) Circulaire de Monseigneur l'archevêque de Montréal, 17 juin 1889.